

RCS : PAU

Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00392

Numéro SIREN : 491 529 855

Nom ou dénomination : A LIENOR

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2018 sous le numéro de dépôt 4070

A'LIENOR

SAS au capital de 275.632.000
Immeuble Europa Premium
4 rue Johannes Kepler – 64 000 Pau
RCS PAU 491 529 855

AGO du 29 juin 2018

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

Comptes clos le 31 décembre 2017

Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale, conformément à la Loi et à vos statuts, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE - PERSPECTIVES :

1.1 Rappel historique :

Le groupement constitué en 2003 par les sociétés Eiffage et sanef a été désigné en juin 2006 par l'Etat français, titulaire pressenti de la concession pour la conception, le financement, la construction, l'entretien et l'exploitation de l'Autoroute A65 entre Pau et Langon dans le cadre d'une délégation de service public.

Aux fins de porter le contrat, Eiffage et sanef ont créé une filiale commune, la société A'Liénor (la Société), immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS) de Nanterre en date du 7 août 2006 et détenue à hauteur de 65 % par Eiffage et de 35 % par Sanef. Le siège de la Société a été transféré à Pau en 2007.

Le contrat de concession a été signé le 14 décembre 2006 entre l'Etat français et la Société. La convention de concession et son cahier des charges ont été approuvés par décret en Conseil d'Etat en date du 18 décembre 2006 et publié au Journal Officiel de la République française le 19 décembre 2006.

La déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet a été approuvée par décret en Conseil d'Etat en date du 18 décembre 2006 et publié au Journal Officiel de la République française le 19 décembre 2006.

Aux termes du mandat d'arrangeur chef de file et de souscripteur avec un syndicat bancaire composé de BANCO SANTANDER CENTRAL HISPANO S.A., FORTIS BANK, devenue BNP PARIBAS FORTIS SA, ING BANK NV, NATEXIS BANQUES POPULAIRES et LANDESBANK HESSEN-THÜRINGEN GIROZENTRALE, signé le 30 novembre 2006, une convention de crédit destinée à financer une partie du projet a été signé le 26 janvier 2007. Des avenants aux contrats d'échange de conditions d'intérêts, tenant compte des termes de la convention de crédit, ont été signés le 26 janvier 2007 pour une période de 8 ans. Le crédit a été syndiqué sur le marché bancaire en juillet 2007. En octobre 2014, ALIENOR a obtenu une prorogation de 5 ans, jusqu'en janvier 2020, des conditions de la convention de crédit, conformément aux termes de ladite convention.

Le 4 décembre 2014, dans le cadre de la prorogation de la convention de crédit, ALIENOR a contracté par avenants avec la BNP, SANTANDER et ING, des contrats d'échanges de conditions d'intérêts sur de nouvelles conditions de marché auxquels s'est ajouté BAYERN LB en 2016, reprenant une partie des avoirs cédés par SANTANDER.

Les autres principaux contrats relatifs au projet ont été signés le 26 janvier 2007.

Ainsi, aux termes d'un contrat de conception - construction, la Société a confié la conception et la construction de l'autoroute A65 au GIE A 65 Pau-Longon, constitué par les sociétés Eiffage TP et Appia Grands Travaux pour un montant initial HT de 880 556 000 euros.

Par ailleurs, aux termes d'un contrat d'exploitation et d'entretien, les prestations liées à l'exploitation et à l'entretien courant de l'ouvrage autoroutier ont été confiées à la société Sanef.

En décembre 2009, afin de compenser l'impact du Grenelle Environnement sur le projet, la Société a signé avec l'Etat un protocole transactionnel qui prévoit, notamment, le versement d'une indemnité financière de 90 millions d'euros (valeur 1^{er} janvier 2010), une franchise de pénalité jusqu'au 19 juin 2011 et la conclusion d'un avenant au contrat de concession repoussant la mise en service contractuelle au 19 avril 2011 et accordant une extension de 5 ans de la concession à A'Liénor.

Dans le même temps, A'Liénor a conclu avec le GIE A65 un premier avenant au contrat de construction pour solde des réclamations, prévoyant notamment le versement d'une indemnité de compensation de 107 500 000 Euros et le report des dates de mise en service au 31 décembre 2010.

En application du protocole transactionnel signé en décembre 2009, le premier avenant au Contrat de Concession a été signé le 1^{er} septembre 2010 par le premier Ministre après avis du Conseil d'Etat. Il modifie notamment les dates de mise en service et porte la durée de la concession à 60 ans contre 55 initialement.

Un contrat pour la mise en œuvre et le maintien sur la durée de la concession des mesures compensatoires du projet A65, a également été conclu avec CDC Biodiversité.

La déviation d'Aire-sur-Adour, réalisée par l'Etat, a été remise à la Société le 3 juillet 2009, et mise en service.

Les travaux de construction, entamés à l'automne 2008, ont été achevés en décembre 2010. L'autorisation ministérielle de mise en service a été délivrée le 15 décembre 2010 au terme des inspections de conformité conduites par les services de l'Etat.

L'intégralité de la section autoroutière a été mise en service le 16 décembre 2010. La réception de l'ouvrage avec réserves a été prononcée le 18 décembre 2010.

1.2 Activité de la société au cours de l'exercice 2017 :

Au cours de l'exercice 2017, septième année complète d'exploitation, le trafic continue de s'améliorer, avec une fréquentation accrue des véhicules légers (+2,4 %) et une légère diminution des poids lourds (-0,8 %) dû à la perte de certains arrêtés d'interdiction de circulation des poids lourds entre novembre 2016 et mars 2017 dans le département des Landes.

Le département des Landes a pris, en mars 2015, des arrêtés interdisant la circulation des véhicules de + 7,5 tonnes en transit sur plusieurs axes du réseau départemental. Ces arrêtés ont été contestés par les organisations de transporteurs auprès du Tribunal Administratif de Pau qui a pris la décision, en novembre 2016 de les annuler. Le Département des Landes a repris de nouveaux arrêtés d'interdiction

de circulation des véhicules de + 7,5 tonnes en transit avec effet au 17 mars 2017 mais avec une application sur le terrain très progressive au cours de l'exercice.

La période de montée en charge du trafic semble se tasser avec une moindre croissance du trafic VL cette année (2,4 % vs 4,5 % en 2016).

Malgré cela, les recettes de péages ont continué à progresser de 4,4 % par rapport à l'année précédente sous l'effet combiné de la croissance du trafic et de l'augmentation modeste des tarifs (après 5,9 % de progression en 2016).

Par ailleurs, le constructeur a continué de procéder, au cours de l'exercice, à un certain nombre d'interventions au titre des garanties légales.

1.3 Évènement important survenu depuis la date de clôture de l'exercice :

Le 1^{er} février 2018 les tarifs de l'ensemble des catégories de véhicules ont été réévalués conformément aux dispositions du Contrat de Concession. Ces tarifs ont été approuvés par arrêté du 29 janvier 2018 et publiés au Journal Officiel le 31 janvier.

1.4 Perspectives d'avenir

La reprise de la croissance économique en France devrait porter la croissance en 2018, sous l'effet combiné du développement des déplacements induits et de l'augmentation des indices des prix qui soutiennent les tarifs.

En complément, les nouveaux arrêtés d'interdiction de circulation des PL dans les Landes pris en mars 2017 et dont les effets commencent à être visibles fin 2017 devraient renforcer le trafic PL sur l'année 2018.

Le programme de suivi patrimonial de l'ouvrage est en cours de révision sur la base des inspections conduites depuis la mise en service et des recommandations du concepteur/constructeur. Un SIG (Système d'Information Géographique) est en cours de réalisation pour un meilleur suivi des opérations d'entretien.

Les études et les travaux de mise à niveau des équipements péage engagés en 2017 et prévoyant notamment la mise en conformité avec les nouvelles exigences de sécurisation des émetteurs Carte Bleue, Visa et Mastercard (PCI DSS) continueront sur les exercices 2018-2019.

2. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT :

La Société n'a engagé aucun programme de recherche ni de développement au cours de l'exercice écoulé.

3. FINANCE :

3.1 Tirages et appels de fonds

Les derniers tirages et appels de fonds ont eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2011 ;

Le montant total appelé du Crédit à Terme s'élève à 900.075.000 €.

Au cours de l'exercice et compte tenu des éléments de la documentation financière, ALIENOR a remboursé 20.000.000 € au cours de l'exercice 2017. Ainsi ALIENOR a remboursé 61.075.000 € entre 2015 et 2017.

L'encours du Crédit à Terme s'établit à 839.000.000 € au 31 décembre 2017.

3.2 Refinancement du Crédit à Terme

Le Crédit à Terme est à échéance du 26 janvier 2020. Compte tenu des conditions actuelles de marché, ALIENOR a décidé d'examiner les opportunités de refinancement de sa dette au cours de l'exercice 2018 sans attendre l'échéance de 2020.

3.3 Compte sociaux

Le résultat net de l'exercice représente un bénéfice de 8.474.723,39 €.

4. AFFECTATION DU RESULTAT :

Il est proposé d'affecter le bénéfice net de l'exercice d'un montant de 8.474.723,39 € au compte de report à nouveau.

Le poste report à nouveau antérieur étant débiteur de - 116.696.761,02 € formerait donc un nouveau report à nouveau débiteur de - 108.222.037,63 €.

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des exercices précédents.

5. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES :

Cf. la page 33 de l'Annexe

6. CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT (ART. 39-4 DU CGI) :

1.206 € de charges ne sont pas déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du CGI.

7. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

En application des dispositions de l'Article L.441-6-1, qui stipule que les sociétés dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doivent, pour les comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2016, mentionner dans leur rapport de gestion certaines informations relatives aux délais de paiement de leurs fournisseurs et clients, et conformément au Décret D.441-4 du Code de Commerce qui a précisé les informations qui doivent être communiquées à ce titre, nous vous présentons ci-après la décomposition, à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2017, du solde des montants T.T.C. des dettes à l'égard de nos fournisseurs et de nos clients par date d'échéance :

	Article D.441 I. – 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. – 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombres de factures concernées						3						304
Montant total des factures concernées TTC		643,78				643,78		14 897,40	1 098,40	906,90	1 731,50	18 634,20
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		0,00 %				0,00 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								0,02 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,03 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues						8						0
Montant total TTC des factures exclues						51 996,29						0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels ☐ Délais légaux						☐ Délais contractuels ☐ Délais légaux					

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS :

La Société n'a procédé à aucune acquisition depuis sa constitution.

9. ACQUISITIONS D'ACTIONS DE LA SOCIETE AU PROFIT DES SALARIES :

La Société n'a procédé à aucun rachat de ses propres actions pour les attribuer à ses salariés. Il n'existe pas de programme d'options de rachat d'actions.

10. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE :

Le rapport spécial des commissaires aux comptes présente toutes indications à ce sujet.

11. SITUATION DES MANDATS SOCIAUX :

•Membres du Comité de Direction

Messieurs Philippe NOURRY et Vincent LANG ont été nommés, sur proposition d'Eiffage, le 26 septembre 2017, membre du Comité de Direction en remplacement de Messieurs Bertrand D'HEROUVILLE et Olivier LE GALL, démissionnaires.

Monsieur Victor TORRA a été nommé, sur proposition de Sanef, le 2 mai 2018, membre du Comité de Direction en remplacement de Monsieur Vincent CUVILLIER, démissionnaire.

Ces nominations ont été réalisées pour la durée restante du mandat de ces derniers, soit jusqu'à la décision de la collectivité des Associés relative aux comptes de l'exercice 2017 et tenue en 2018.

Les mandats du Comité de Direction de Messieurs Arnaud HARY, Victor TORRA, Philippe NOURRY, Vincent LANG, Max ROCHE, et Marc LEGRAND venant à échéance à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2017, nous vous proposons de les renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2020.

•Commissaire aux Comptes Titulaire

Le mandat de la Société KPMG AUDIT IS, Commissaire aux Comptes Titulaire, venant à expiration ce jour, nous vous proposons de le renouveler pour une durée de six exercices.

•Commissaire aux Comptes Suppléant

De même, le mandat de la Société KPMG AUDIT ID, Commissaire aux Comptes Suppléant, venant également à expiration ce jour, nous vous demandons d'en prendre acte et vous proposons de nommer en remplacement la Société SALUSTRO REYDEL pour la durée du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire.

Nous soumettons donc à votre approbation les comptes et l'affectation du résultat de la Société.

En conséquence, nous vous demandons, Madame, Messieurs, de bien vouloir approuver les résolutions telles qu'elles vous sont proposées.

Olivier de GUINAUMONT
LE PRESIDENT

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A'LIENOR

SAS au capital de 275.632.000 €
Immeuble Europa Premium
4, Rue Johannes Kepler – 64000 Pau
491 529 855 RCS PAU

AGO du 29 juin 2018

TEXTE DES RESOLUTIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

Comptes clos le 31 décembre 2017

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des Associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président sur les opérations de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

La collectivité des Associés décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice d'un montant de 8.474.723,39 €, au compte de report à nouveau.

Le poste report à nouveau antérieur étant débiteur de 116.696.761,02 €, forme donc un nouveau report à nouveau débiteur de 108.222.037,63 €.

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

La collectivité des Associés, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par les articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

La collectivité des Associés, après avoir pris acte de la nomination de Messieurs Philippe NOURRY et Vincent LANG, en remplacement de Messieurs Bertrand d'HEROUVILLE et Olivier LE GALL, et de celle de Monsieur Victor TORRA, en remplacement de Monsieur Vincent CUVILLIER, pour la durée restante du mandats des membres démissionnaires, et, constatant que les mandats des membres du Comité de Direction viennent à expiration ce jour, décide de renouveler MM. Arnaud HARY, Victor TORRA, Philippe NOURRY, Vincent LANG, Max ROCHE, et Marc LEGRAND pour une période de trois années, laquelle prendra fin à l'occasion de la décision de la collectivité des Associés relative aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et tenue en 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

La collectivité des Associés renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire, la Société KPMG AUDIT IS, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

La collectivité des Associés prend acte de la fin du mandat de la Société KPMG AUDIT ID, Commissaire aux Comptes suppléant, et nomme en remplacement la Société SALUSTRO REYDEL, dont le siège social est 2 Avenue Gambetta, Tour Egho – 92066 Paris la Défense Cédex, pour la durée du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire.

Les Commissaires aux Comptes ont fait connaître par avance à la Société qu'ils accepteraient leur mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales en découlant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME





KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

A'LIENOR
Société par Actions Simplifiée
***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2017
A'LIENOR
Société par Actions Simplifiée
Immeuble Europa Premium
4, rue Johannes Kepler - 64000 Pau
Ce rapport contient 35 pages
Référence : BG-182-195



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

A'LIENOR **Société par Actions Simplifiée**

Siège social : Immeuble Europa Premium
4, rue Johannes Kepler - 64000 Pau
Capital social : €275.632.000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A'LIENOR, SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment en ce qui concerne la comptabilisation des immobilisations du domaine concédé.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 juin 2018

KPMG Audit IS



Baudouin Griton
Associé

A'LIENOR

**0004 Rue RUE Johannes Kepler
Immeuble Europa Premium
64000 Pau**

Annexe aux comptes au 31/12/2017



Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 457 195	665 801	791 394	887 105
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	93 000	32 754	60 246	64 896
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 191 687 936	88 043 256	1 103 644 680	1 117 653 429
Immobilisations en cours	445 494		445 494	352 860
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	97 651		97 651	97 650
ACTIF IMMOBILISE	1 193 781 275	88 741 811	1 105 039 464	1 119 055 941
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 297 964		4 297 964	3 760 370
Autres créances	3 282 741		3 282 741	2 574 639
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	45 784 677		45 784 677	46 676 683
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 650 835		1 650 835	1 530 042
ACTIF CIRCULANT	55 016 216		55 016 216	54 541 736
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 248 797 492	88 741 811	1 160 055 681	1 173 597 678

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé : 275 632 000)	275 632 000	275 632 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-116 696 761	-125 518 350
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	8 474 723	8 821 589
Acomptes sur dividendes		
Subventions d'investissement	87 999 217	88 553 908
Provisions réglementées	53 193 375	53 528 672
CAPITAUX PROPRES	308 602 555	301 017 819
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	99 021	106 225
Provisions pour charges		
PROVISIONS	99 021	106 225
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	841 964 285	861 798 892
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	119 895	114 110
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 768 639	2 716 688
Dettes fiscales et sociales	2 355 565	3 387 133
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 230 818	3 619 816
Autres dettes	914 904	836 992
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	851 354 105	872 473 633
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 160 055 681	1 173 597 678

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	58 675 338		58 675 338	56 198 689
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	58 675 338		58 675 338	56 198 689
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			35 000	1 800 329
Autres produits			2 042	1 412
PRODUITS D'EXPLOITATION			58 712 380	58 000 431
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			14 188 588	14 217 391
Impôts, taxes et versements assimilés			4 471 264	4 380 470
Salaires et traitements			163 906	131 747
Charges sociales			69 859	69 540
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 821 314	13 765 008
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			306	343
Autres charges			65 206	53 802
CHARGES D'EXPLOITATION			32 780 443	32 618 303
RESULTAT D'EXPLOITATION			25 931 937	25 382 128
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				8 554
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				8 554
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			16 604 562	15 601 669
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			16 604 562	15 601 669
RESULTAT FINANCIER			-16 604 562	-15 593 114
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			9 327 375	9 789 014

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	266 526	195 928
Produits exceptionnels sur opérations en capital	554 691	518 739
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	821 217	714 668
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	164 235	239 563
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	27 490	70 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	191 725	309 563
RESULTAT EXCEPTIONNEL	629 492	405 104
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	1 482 144	1 372 529
TOTAL DES PRODUITS	59 533 597	58 723 654
TOTAL DES CHARGES	51 058 874	49 902 064
BENEFICE OU PERTE	8 474 723	8 821 589

Annexes

La société A'LIENOR a été constituée sous la forme d'une SAS le 1er août 2006, avec un capital de 40.000 euros.

Après plusieurs opérations d'augmentation de capital, son capital social s'établit désormais à 275.632.000 €.

Elle a pour objet, en France, la conception, la construction, l'entretien, l'exploitation et la maintenance de la section Langon - Pau de l'autoroute A65.

La société a un exercice de 12 mois se clôturant le 31 décembre.

Elle fait partie du périmètre consolidé du Groupe EIFFAGE ; elle est consolidée par intégration globale.

Sauf indication contraire, tous les chiffres cités dans l'annexe aux comptes sont exprimés en euro.

1 - Interdiction de circulation des Poids Lourds

Les arrêtés d'interdictions de circulation des Poids Lourds de + de 7,5 T prises en mars 2015 par le Département des Landes sur les routes départementales ont été annulés par le Tribunal Administratif de Pau en novembre 2016.

De nouveaux arrêtés d'interdictions de circulation des Poids Lourds de + 7,5 T en transit ont été repris par le Département des Landes en date du 17 mars 2017.

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par l'Autorité des Normes Comptables dans son Règlement 2014-03 du 5 juin 2014 (publication au JO le 15 octobre 2014).

Les conventions comptables d'établissement et de préparation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont détaillées dans l'annexe les informations obligatoires et ou significatives.

Immobilisations

Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation ou ne sont pas amorties mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

Les dépenses ayant le caractère de frais d'établissement sont, sauf cas particulier, prises en charge dans l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

En cas de création de l'immobilisation, les intérêts intercalaires et certaines charges directement affectées à la conception, à la construction et au financement de l'immobilisation pendant la période de création jusqu'à sa mise en service sont incorporés au coût.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charge.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les immobilisations du domaine concédé s'étend à tous les terrains, les ouvrages et les installations nécessaires à la construction, l'exploitation et à l'entretien de l'autoroute A65.

Les immobilisations non renouvelables font l'objet d'un amortissement de caducité sur la durée de la concession.

Les immobilisations renouvelables sont amorties selon les durées de vie estimées, en fonction de la nature des biens, selon le mode linéaire. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- | | |
|--|----------------|
| - Constructions | de 10 à 40 ans |
| - Installations techniques, matériels et outillage | de 3 à 15 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | de 3 à 10 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et éventuellement dépréciées en fonction de leurs perspectives de recouvrement.

Provisions Réglementées

Le montant indiqué en provisions réglementées correspond à l'apport en nature réalisé par le concédant, l'Etat, relatif à la livraison du tronçon d'autoroute entre les échangeurs d'Aire sur Adour Nord et d'Aire sur Adour Sud.

Provisions**Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contrepartie attendue. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Les provisions ont été constituées, utilisées ou reprises conformément à leur objet et à la législation en vigueur.

Engagements de retraite

La société procède à l'évaluation de ses engagements en matière de retraite et d'indemnités de départ pour l'ensemble de son personnel.

Dans le cadre des conventions collectives de la profession, l'entreprise a obligation de verser des indemnités aux Cadres et Etam lors de leur départ à la retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles l'entreprise est affiliée.

L'engagement de l'entreprise au titre des IFC prend en compte les modifications de barème intervenues dans la convention collective des Sociétés concessionnaires ou exploitantes d'autoroutes ou d'ouvrages routiers.

Les engagements à ce titre sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite et au salaire de fin de carrière.

Cette évaluation prend en compte notamment :

- une projection des salaires jusqu'à la date de départ à la retraite,
- les taux de rotation du personnel et les tables de mortalité,
- le taux d'actualisation de 1,5 % des engagements ainsi calculés.

Les éléments à ce titre ne sont pas provisionnés mais portés dans la liste des engagements hors bilan.

Créances et Dettes

La ventilation de la dette financière par échéance est basée sur l'estimation de la capacité de remboursement de la société aux dates d'échéance prévues au contrat et est corroborée par les remboursements effectués au cours des exercices précédents.

Informations sur Bilan et Compte de Résultat

Rubriques	Début d'exercice	Apports	Acquisitions
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 457 195		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 457 195		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	93 000		
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.	1 191 576 483		47 500
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	63 952		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	352 860		92 634
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 192 086 295		140 134
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	97 651		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	97 650		
TOTAL GENERAL	1 193 641 141		140 134

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 457 195	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 457 195	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			93 000	
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers			1 191 623 983	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			63 952	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			445 494	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 192 226 430	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			97 651	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			97 651	
TOTAL GENERAL			1 193 781 275	

Rubriques	Début d'exercice	Apports	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	570 089		95 712		665 801
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	570 089		95 712		665 801
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	28 104		4 650		32 754
Constructions installations générales, agenc., aménag.					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agenc. et aménag. divers	73 924 532		14 054 771		87 979 304
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	62 474		1 478		63 952
Emballages récupérables, divers					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 015 110		14 060 900		88 076 010
TOTAL GENERAL	74 585 199		14 156 612		88 741 811

Rubriques	Début d'exercice	Apports	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30 %						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions, obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement immobilisations						
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.						
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	106 225		27 796	35 000		99 021
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	106 225		27 796	35 000		99 021
Dépréciations immobilisations incorporelles						
Dépréciations immobilisations corporelles						
Dépréciations titres mis en équivalence						
Dépréciations titres de participation						
Dépréciations autres immobilis. financières						
Dépréciations stocks et en cours						
Dépréciations comptes clients						
Autres dépréciations						
DEPRECIATIONS						
TOTAL GENERAL	106 225		27 796	35 000		99 021
Dotations et reprises d'exploitation			306	35 000		
Dotations et reprises financières						
Dotations et reprises exceptionnelles			27 490			
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice						

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	97 651		97 651
Clients douteux ou litigieux	3 569	3 569	
Autres créances clients	4 294 395	4 294 395	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	651 275	651 275	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	989 782	989 782	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 641 684	1 641 684	
Charges constatées d'avance	1 650 835	1 650 835	
TOTAL GENERAL	9 329 190	9 231 540	97 651

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	841 964 285	23 964 285	94 000 000	724 000 000
Emprunts et dettes financières divers	119 895			119 895
Fournisseurs et comptes rattachés	2 768 639	2 768 639		
Personnel et comptes rattachés	17 076	17 076		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 496	37 496		
Etat : impôt sur les bénéfices	151 788	151 788		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	2 147 378	2 147 378		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 827	1 827		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 230 818	3 230 818		
Groupe et associés				
Autres dettes	914 904	914 904		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	851 354 105	33 234 210	94 000 000	724 119 895

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice 20 000 000

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Libellé	31/12/2017
CHARGES A PAYER	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	2 964 284,91
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	744 723,76
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS	3 155 942,45
AUTRES DETTES	
TOTAL AUTRES DETTES	914 904,14
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	25 676,07
TOTAL CHARGES A PAYER	7 805 531,33

Libellé	31/12/2017
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	
TOTAL CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	1 650 835,49
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 650 835,49

Libellé	31/12/2017
PRODUITS A RECEVOIR	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4 268 446,26
AUTRES CREANCES	
TOTAL AUTRES CREANCES	1 274 263,95
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	5 542 710,21

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	6 890 800			40

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
Produits des péages	57 823 866		57 823 866	55 394 723
Autres produits	851 472		851 472	803 967
TOTAL	58 675 338		58 675 338	56 198 690

	Capital	Primes liées au capital	Ecart de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Situation ouverture de l'exercice	275 632 000				-125 518 351	8 821 590	142 082 581	301 017 620
Affectation de l'exercice					8 821 590	-8 821 590		
Distribution de l'exercice								
Augmentation de capital								
Réduction de capital								
Autres variations						8 474 723	-889 988	7 584 735
Situation clôture de l'exercice	275 632 000				-116 696 761	8 474 723	141 192 592	308 602 555

Nature des charges	Montant
Charges sur sinistres	164 215
Charges diverses	20
Provisions sur contentieux	27 490

TOTAL	191 725
-------	---------

Nature des produits	Montant
Indemnités d'assurance perçues sur sinistres	265 633
Produits divers	892
Quote-part de reprise de la subvention d'investissement	554 691

TOTAL	821 216
-------	---------

Engagements financiers et autres informations

Postes du compte de résultat	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	9 327 375	-1 387 840	7 939 535
Résultat exceptionnel	629 492	-94 304	535 188
Participation des salariés			
RESULTAT COMPTABLE	9 956 867	-1 482 144	8 474 723

Rubriques	Montants hors bilan	
	Engagements donnés	Engagements reçus
Indemnité de fin de carrière et autres engagements en faveur du personnel	13 478	
Avals et cautions	1 048 255	
Vis à vis des sociétés de personnes (SNC, SCI, GIE)		
Autres engagements		
	<i>dont</i>	<i>Loyers</i>
		<i>Autres</i>

	Effectifs
Cadres	2
Agent de maîtrise, technicien	2
Ouvriers	
Total	4

Identité des sociétés mères
consolidant les comptes de la
société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
EIFFAGE SA - 3/7 place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay	SA	392 015 064	65,00 %

CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est présenté en déduction de la charge d'impôt.

L'utilisation du CICE a été effectuée en conformité avec les textes qui le régissent et a pu concerner les investissements, les dépenses de recherche, ainsi que les dépenses liées au développement durable et à la prospection pour de nouveaux marchés et également la reconstitution de la trésorerie.

Continuité d'exploitation

La continuité de l'exploitation est assurée par le maintien du soutien financier de la société mère.

Evènements post-clôture

Aucun évènement marquant post clôture n'est à signaler.

Rémunérations du dirigeant

La rémunération des organes de direction n'est pas indiquée car cela conduirait à communiquer une rémunération individuelle.

Dépréciation des fonds de commerce

Le test de dépréciation effectué du fonds de commerce n'a pas engendré la nécessité de comptabiliser une dépréciation.

Instruments dérivés et gestion du risque**Informations sur les produits dérivés : Juste valeur**

Le financement du projet a été réalisé auprès de contreparties financières.

La société, par ailleurs, a contracté des contrats de swaps afin de couvrir son exposition au risque de variation des taux d'intérêts de ses emprunts.

Ainsi, la société échange des taux variable en taux fixe auprès de ces mêmes contreparties bancaires. L'objectif poursuivi est de fixer les frais financiers liés au projet.

La juste valeur correspond à la valeur de vente du contrat au 31 décembre 2017. Cette juste valeur est communiquée par la contrepartie bancaire.

Le montant notionnel de ces contrats a été déterminé en conformité avec le plan de financement accordé par le pool bancaire.

Au 31 décembre 2017, les principales caractéristiques des contrats de swap sont les suivantes:

N° de tranche	Notionnel	Juste valeur	Maturité
ING	135 011 250 €	2 796 401 €	26/01/2020
BNP	270 022 500 €	5 640 950 €	26/01/2020
SANTANDER	237 619 800 €	4 966 644 €	26/01/2020
BLB	32 402 700 €	672 496 €	26/01/2020
Total	675 056 250 €	14 076 490 €	

Transactions entre les parties liées

Les transactions entre les parties liées sont soit non significatives, soit conclues à des conditions normales de marché.

Commissaire aux Comptes : honoraires

La société a pris en charge, au titre de l'exercice comptable, un montant de 18.000 euros hors taxes correspondant à des honoraires de commissariat aux comptes de KPMG